

4 Certifications environnementales

OBJECTIF

Connaître les labellisations existantes permettant de valoriser les bonnes pratiques environnementales ainsi que les outils d'évaluation et d'amélioration d'une démarche environnementale.

Ces outils permettent d'engager une démarche environnementale afin d'améliorer en continu ses pratiques. Ce sont également des moyens de communication, tant en interne qu'auprès du grand public.

Les labels servent à faire reconnaître les qualités d'un produit (exemple : pelouses entretenues de façon écologique) tandis que les normes de la série ISO 14 000 servent à faire reconnaître le processus conduisant à la maîtrise de l'impact environnemental.

Série de normes ISO 14 000 : Management environnemental

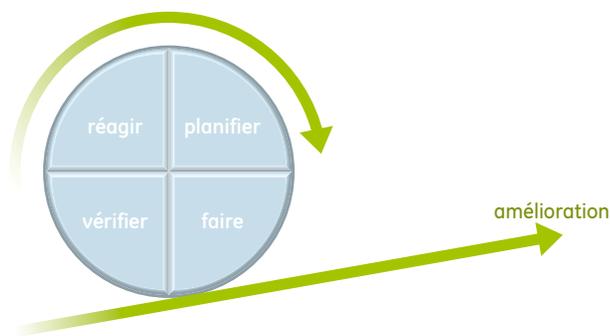
La série de normes ISO 14 000 désigne l'ensemble des normes qui concerne le management environnemental. Ces normes s'adressent à toute entreprise qui souhaite valoriser la mise en œuvre d'une gestion visant à maîtriser son impact environnemental.

La norme ISO 14001, la plus connue et utilisée des normes de la série 14 000, est basée sur le principe d'amélioration en continue et constitue le référentiel de base pour la certification environnementale. Ce référentiel contient 18 exigences réparties en 6 chapitres :

- Les exigences générales (intentions de l'établissement en termes d'environnement)
- La politique environnementale (objectifs de l'entreprise)
- La planification des actions
- La mise en œuvre (inventaire des moyens et méthodes nécessaires pour répondre aux objectifs)
- Les contrôles et les actions correctives (surveillance de la fonctionnalité du système de management environnemental)
- La revue de direction

La norme ISO 14 001 impose d'être en adéquation avec la législation en vigueur en termes d'environnement et exige un véritable engagement dans la politique de la direction mais ne fixe pas d'exigences absolues en matière de performance environnementale.

La certification se déroule par cycle de 3 ans avec un audit de départ et deux audits intermédiaires.



Système de Management Environnemental et d'Audit : SEMA

Ce règlement européen crée, en 1995, par l'Union Européenne, intègre les exigences de la norme ISO 14 001 mais s'en distingue par une obligation de transparence sur :

- La communication des objectifs fixés
- La communication des résultats obtenus

Une déclaration environnementale (transparente et non technique, accessible au public) doit être produite par le demandeur du label et décrit :

- La politique environnementale de l'entité
- Les pistes de progrès environnementaux
- La description du système de management environnemental

Pour cela, le règlement SEMA demande que l'on s'intéresse aux impacts et enjeux environnementaux :

- Des achats
- Du travail fait par les sous-traitants et fournisseurs
- Des transports (en amont, en aval, sur site...)
- Des produits ou services (écobilan)
- Y compris au travers de leurs impacts directs ou indirects sur la biodiversité

Toute organisation certifiée ISO 14001 obtient un certificat SEMA si elle publie une déclaration environnementale conforme aux critères du règlement. La certification SEMA est délivrée suite à un audit externe et la vérification de la déclaration environnementale.



Labels nationaux à destination des propriétaires et gestionnaires de jardins ou parcs

Labels	Jardin remarquable	Jardin de Noé
Organismes porteurs	Conseil national des Parcs et Jardins / DRAC	Noé Conservation
Pour qui ?	Propriétaires de jardins publics ou privés présentant un intérêt culturel, esthétique, botanique ou historique	Propriétaires et gestionnaires de jardins ou parcs publics ou privés
Objectifs	Reconnaissance des jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, botanique ou historique	Reconnaissance des actions mises en place pour protéger l'environnement et préserver la biodiversité
Critères	Points évalués pour l'attribution du label : <ul style="list-style-type: none"> • Composition et organisation de l'espace • Intégration paysagère du site • Éléments remarquables • Intérêts historique et botanique • Communication et pédagogie envers les visiteurs • Entretien, gestion et respect de l'environnement 	Respecter 10 engagements : <ul style="list-style-type: none"> • Laisser un coin de jardin au naturel • Semer une prairie fleurie • Aménager son jardin pour la biodiversité • Économiser l'eau au jardin • Faire un compost • Limiter l'éclairage nocturne • Planter des espèces locales • Améliorer son sol en respectant l'environnement • Protéger son jardin en respectant l'environnement • Devenir porte-parole de la biodiversité
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Communication de la part du ministère de la culture et de la communication • Obtention d'une signalisation routière spécifique • Possibilité de subvention et de mécénat • Durée de validité : 5 ans avec au moins une visite de contrôle durant la période de validité 	<ul style="list-style-type: none"> • Labélisation site par site • Peu contraignant

Labels nationaux à destination des propriétaires et gestionnaires d'espaces verts

Labels	Eco Jardin	Label EVE
Organismes porteurs	Plante&Cité 	Ecocert Environnement 
Pour qui ?	Gestionnaires d'espaces verts	Gestionnaires d'espaces verts
Objectifs	Être un outil de gestion écologique et un guide d'évolution des pratiques. Ce référentiel est un facteur de motivation et d'implication pour les jardiniers et le public.	Valoriser les pratiques écologiques de gestion des espaces verts
Critères	<p>Points évalués pour l'attribution du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures pour la protection de l'eau et la réduction de sa consommation Mesures pour apprécier la richesse en biodiversité du site Mesures de protection de cette biodiversité Mesures mises en place pour la réduction de la production des déchets verts Plan de formation du personnel intégrant des thématiques écologiques <p>Critères réhibitoires d'attribution du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de produits phytosanitaires de synthèse dangereux pour la faune auxiliaire ou l'environnement Zones de sol à nu, sans justification pour motifs écologiques 	<p>Obligations immédiates de premier niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'utilisation de produits phytosanitaires Démarche en faveur des économies d'eau Démarche en faveur de la préservation des sols Action en faveur de la biodiversité et de la prise en compte de la végétation spontanée
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> Communication de la part du ministère de la culture et de la communication Obtention d'une signalisation routière spécifique Possibilité de subvention et de mécénat Durée de validité : 5 ans avec au moins une visite de contrôle durant la période de validité 	<ul style="list-style-type: none"> Labélisation site par site Peu contraignant

Labels à destination des collectivités

Labels	Villes et Villages Fleuris	Ma commune nature
Organismes porteurs	<ul style="list-style-type: none"> Conseil National de Villes et Villages Fleuris Conseils Régionaux Conseils Généraux Communes 	<ul style="list-style-type: none"> Agence de l'Eau Rhin Meuse Conseils Régionaux 
Pour qui ?	Communes	Communes
Objectifs	Valoriser et récompenser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes	Valoriser les communes qui diminuent leur consommation de produits phytosanitaires
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Le patrimoine paysager et végétal L'animation et la valorisation touristique Le cadre de vie et le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Suite à la signature de la charte régionale «démarche zéro pesticide» et sur la base d'un audit des pratiques phytosanitaires et d'un bilan triennal Mise en place en région Alsace depuis 2011, et en région Lorraine en réflexion pour 2014.

Labels	Charte d'Entretien des Espaces Publics
Organismes porteurs	FREDON 
Pour qui ?	Collectivités territoriales
Objectifs	Mettre en œuvre les bonnes pratiques dans l'entretien des espaces publics afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
Critères	3 niveaux d'exigences : <ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 : traiter mieux, respect de la réglementation. Niveau 2 : traiter moins, ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones à risque élevé. Niveau 3 : ne plus appliquer ou faire appliquer de produits phytosanitaires dans la collectivité.
Particularités	Charte régionale mise en place dans certaines régions

Labels à destination des gestionnaires de golfs

Labels	NGFGolf écodurables	GEO Certified Award
Organismes porteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Ecocert Environnement • NGF Golf 	Golf Environment Organization (Néerlandais) 
Pour qui ?	Gestionnaires de golf	Gestionnaires de golf
Objectifs	<p>Être un outil de gestion écologique et un guide d'évolution des pratiques.</p> <p>Ce référentiel est un facteur de motivation et d'implication pour les jardiniers et le public</p>	<p>Valoriser les efforts réalisés sur le plan du développement durable par l'établissement d'une politique environnementale stricte (rédigée en anglais) et un groupe de travail</p>
Critères	<p>Obligations immédiates de premier niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'utilisation de produits phytosanitaires • Démarche en faveur des économies d'eau • Démarche en faveur de la préservation des sols • Action en faveur de la biodiversité et de la prise en compte de la végétation spontanée 	<p>Respecter les critères de la charte GEO, établis sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les paysages et l'écosystème • L'eau et son utilisation • L'énergie et les ressources • Les matériaux et les chaînes d'approvisionnement • La qualité de l'environnement • Les communautés et les personnes
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction de la zone de jeux et de la zone hors jeux mais considération de l'ensemble • Démarche d'amélioration en continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance internationale • Complémentaire de la norme ISO 14001 • Durée de validité : 3 ans

Labels à destination des gestionnaires de pelouses sportives

Labels	Pelouses Sportives Écologiques	
Organisme porteur	Institut du Paysage & Environnement Christophe GESTAIN	
Pour qui ?	Gestionnaires de golfs et autres terrains de sports	
Objectifs	Mettre en place et promouvoir un modèle d'entretien qui respecte la santé des opérateurs et des utilisateurs et réduit notre impact sur l'environnement	
Critères	<p>Les axes d'engagement du cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des sites sportifs et de leur environnement • Traçabilité des pratiques culturales, de nutrition et de protection • Santé et sécurité au travail • Gestion du sol • Amendement et fertilisation • Protection des gazons • Traçage des pelouses • Gestion de la flore de l'aire de jeu • Gestion de l'eau • Le matériel d'entretien • Gestion des déchets 	
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche pouvant s'insérer dans un agenda 21 • Audit réalisé par Bureau Veritas • Audit de renouvellement tous les 3 ans • Validé par la Société Française des Gazons 	

Labels à destination des entreprises du paysage et des espaces verts

Labels	Qualipaysage	
Organisme porteur	Décerné sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture	
Pour qui ?	Entreprises opérant dans le domaine de l'aménagement et l'entretien du paysage, y compris paysagisme d'intérieur	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance officielle d'un savoir-faire classé en plusieurs catégories • Garantie de compétences et de sérieux pour le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage 	
Critères	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification que l'entreprise ne se substitue pas à ces obligations fiscales, sociales et légales en terme de responsabilité et d'assurance • Vérification des références de l'entreprise demandeuse par une commission technique 	

Labels à destination des gestionnaires de forêts

Labels	PEFC	FSC
Organismes porteurs	PEFC France	FSC France
Pour qui ?	Gestionnaires de forêts	Gestionnaires de forêts
Objectifs	Promouvoir la gestion durable de la forêt	Faire reconnaître et garantir la gestion attentive et écologiquement durable de la forêt
Critères	<p>Premières obligations nationales du propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers une limitation des coupes rases de 2 hectares en zone de forte pente et de 10 hectares hors zone de forte pente • Interdiction d'utiliser des OGM • Interdiction d'épandre les boues de stations d'épuration • Obligation de conserver au moins un arbre mort ou sénescant par hectare • Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 6 mètres des cours d'eau et plans d'eau permanents • Interdiction d'extraire de la terre de bruyère, de tourbe et d'humus sur sol forestier à des fins commerciales • Tenir à jour un document de suivi des travaux et des choix effectués • Contractualiser toutes prestations de travaux, vente et gestion confiées à une entreprise ou à un tiers sur sa forêt en faisant référence aux exigences PEFC 	<p>Répondre à 10 principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des lois et des principes du FSC • Définir la propriété foncière, droits d'usage et responsabilités • Respecter les droits des peuples autochtones • Valoriser socialement la forêt à long terme • Réflexion sur les prestations de la forêt • Impact environnemental • Établir un plan de gestion • Suivi et évaluation • Conservation des forêts avec une haute valeur de conservation • Réflexion sur les plantations
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution du label suite à des audits • Application du principe d'amélioration continue • Chaque intervenant de la filière bois a des critères spécifiques à respecter en fonction de son métier • Gestion forestière durable harmonisée à l'échelle nationale 	

Point réglementaire

Directive 98/34/CE : définition d'une norme (article 1, définition 6)

- Les normes correspondent à des spécifications techniques mises en place volontairement par une structure et approuvées par un organisme de certification agréé.

Les normes, les certifications ne sont pas des obligations réglementaires. Elles se font sur la base du volontariat de la structure.

Ce qu'il faut retenir

- Existence de certifications permettant de valoriser ses pratiques de gestion
- ISO 14001 et SEMA : certifient le système de management, pas le produit
- EVE, NGFGolf Ecodurable, PSE, GEO Certified Award, EcoJardin, Ma commune nature, Villes et Villages Fleuris, PEFC et FSC certifient et valorisent le mode de gestion
- Qualipaysage est un certificat attribué aux paysagistes qui attestent d'une qualification particulière

+ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Site internet du Comité français d'accréditation :**
<http://www.cofrac.fr>
- **Site internet des ressources sur la norme ISO 14001 :**
<http://iso14001.fr>
- **Site internet de l'Union Européenne sur le SEMA :**
http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm
- **Sites internet des labels :**
<http://www.ecocert.fr>
<http://www.label-ecojardin.fr>
<http://www.villes-et-villages-fleuris.com>
<http://www.pelouse-sportive-ecologique.com>
<http://www.golfenvironment.org>
<http://www.parcsetjardins.fr>
<http://www.jardinsdenoe.org>
<http://www.pefc-france.org>
<http://fr.fsc.org>
<http://www.qualipaysage.org>